

CEREMONIE DES VOEUX du 26 Janvier 2024

- Madame la Députée Madame Laure MILLER
- Monsieur le Président du Conseil départemental de la Marne M. Jean Marc ROZE
- Monsieur le Vice-Président du Grand Reims, Maire de VANDEUIL, François MOURRA représentant la Présidente du GRAND REIMS,
- Madame la Vice-Présidente du Grand Reims, maire d'HERMONVILLE, Katia BEAUJARD,
- Monsieur le Vice-Président du Grand Reims, maire de REIMS, Arnaud ROBINET
- Mesdames Messieurs Les Maires et les Elus,
- Monsieur le Commandant de gendarmerie, le Capitaine Loïc BLANCHONG et Mesdames Messieurs les gendarmes
- Mesdames Messieurs les Pompiers du corps de sapeurs volontaires de GUEUX
- Madame la directrice des écoles Bérangère GEOFFROY et les enseignants,
- Monsieur l'abbé Etienne RUHATIJULI de la Paroisse de GUEUX,
- Monsieur Michel CAQUOT, Ancien Conseiller général,
- Mesdames et Messieurs les commerçants artisans, fournisseurs, entrepreneurs et professions libérales,
- Mesdames et Messieurs les Présidents d'associations ou leurs représentants
- Mesdames et Messieurs les employés administratifs et techniques

des écoles, de la Mairie, des espaces verts, de la Caisse des Ecoles et de la Médiathèque,

- Mesdames Messieurs, chers amis,

Se sont excusés

- Monsieur le préfet Henri PREVOST,
- Monsieur le sous-préfet de Reims, Monsieur Benoit LEMAIRE
- Monsieur et Madame les Sénateurs,
- Monsieur le Président de Région du Grand Est Monsieur Franck LEROY
- Monsieur Philippe Salmon, notre Conseiller départemental,
- Messieurs Pascal LORIN et Mario ROSSI, Vice-présidents du Grand Reims
- M. le Maire de Branscourt et Conseiller communautaire délégué Pierre LHOTTE.
- Mme Nadine POULAIN, Maire de Jonchery sur Vesle, et Messieurs Jean-Robert AUGUSTE, Maire de COURMAS, Dominique POTAR, Maire de Bezannes,
- Monsieur le Colonel de Gendarmerie, Romuald De La CRUZ,
- Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, Stéphane BARBIER
- Mme la principale du collège, Isabelle GUIDAT
- Monsieur le chef d'escadron,
- Monsieur le Responsable de la CIP Nord, Reynald DEVYNCK
- Madame LEGOIX du Pôle Territorial,
- Et de Messieurs Laurent DEGODET, Adjoint et Pierre- François SOUCHON, Conseiller municipal

L'équipe municipale et moi-même sommes très heureux de vous accueillir, c'est surtout un moment privilégié d'information et de dialogue avec vous administrés, entreprises et fournisseurs.

Et à cette occasion, j'ai le plaisir de vous présenter, au nom de toute l'équipe municipale, nos meilleurs vœux en vous souhaitant une excellente année et surtout une bonne santé. Qu'elle soit belle, douce et agréable pour chacune et chacun d'entre vous, pour vos familles et vos proches.

Cette période est traditionnellement l'occasion de dresser le bilan des réalisations et évoquer les projets de notre Commune.

Notre village est toujours aussi attractif grâce à son cadre de vie et l'entretien soigné de la commune, avec ses services, crèches, écoles, collèges, poste, médiathèque, commerçants et pôle médical. En 2009 nous étions **1 760 habitants**, nous sommes actuellement à **1 918 habitants soit +17,6%**.

Voici en quelques mots les réalisations de 2023

- ❖ **Les équipements sportifs** pour les footballeurs sont totalement opérationnels et l'inauguration officielle du stade dénommé « JUST FONTAINE » a eu lieu le 24 juin. Le coût réel pour la commune est de 2.000.000 € déduction faite du remboursement par l'Etat de la TVA.
- ❖ **La restructuration de la rue des Sablons** entre les places de la Liberté et des Lacs est presque achevée. Reste à mettre en œuvre l'ilot pour faire ralentir le flux de circulation venant de Rosnay et les aménagements paysagers.

- Le Département a réalisé la réfection de la couche de roulement,
- Le Grand Reims le remplacement des candélabres
- La Commune, l'élargissement du trottoir avec mise en conformité PMR pour un montant de 130.000 € avec une subvention de 17.834 € du Conseil départemental.

Qu'ils soient à travers ces quelques mots remerciés.

- ❖ **La mise en circulation d'une nouvelle rue dénommée « rue du Platane »** pour raccorder la rue du Moutier au giratoire d'Aldi. Cette nouvelle rue fluidifie la circulation des habitants et des bus scolaires.

Il y a eu également la création d'un parking de 27 places pour renforcer le stationnement des parents et permettre l'accompagnement des enfants, à pied, sur une cinquantaine de mètres par la sente existante jusqu'au groupe scolaire.

Nous avons préservé le platane arbre remarquable protégé par notre PLU et aménagé la sente longeant le cimetière et celle longeant cette nouvelle rue du Platane.

- ❖ **Un terrain** a été vendu par la Commune entre le complexe sportif et le cabinet médical aux chirurgiens-dentistes Madame FERRARI et Monsieur GOULETTE, pour la construction d'un cabinet dentaire plus spacieux dissocié du pôle médical ; les travaux sont en cours et devraient être terminés en 2025.

- ❖ **La gendarmerie** étant vétuste et susceptible de déménager nous avons mis tout en œuvre pour la conserver.

Pour cela, nous avons déjà engagé des négociations avec le Bailleur PLURIAL NOVILIA pour analyser les besoins de la gendarmerie et

engager les travaux rapidement. Le projet est en cours de décision avec PLURIAL NOVILIA et la Gendarmerie.

❖ **L’Eglise avec la** rénovation de l’orgue pour un montant de 6 000€.

❖ **La mise en place du Conseil Municipal Jeunes** en octobre dernier, réunissant 11 filles et garçons qui travaillent sur des projets relatifs à l’environnement, l’organisation de soirée conviviale avec d’autres jeunes, les réflexions sur la réinstallation de la rampe de skate et d’un circuit de « pump track ». Ce sont des jeunes emplis d’idées et d’initiative !!!

Abordons maintenant les projets 2024 :

- **Vidéo surveillance** : avec la gendarmerie et le SIEM, nous avons lancé les études pour l’installation de 17 caméras de surveillance aux entrées, aux sorties et autres points stratégiques du village.
- **La mise en place d’une ligne de transport en commun par le Grand Reims** en septembre prochain, reliant Reims à Ville en Tardenois, avec un arrêt toutes les heures à Gueux.
- **Le projet structurant : le Moulin à Vent**

Parmi les perspectives, j’aimerais faire un point sur le projet structurant de la Commune que représente le lotissement du Moulin à Vent.

Cela nécessite que je vous rappelle le programme annoncé en janvier 2020 :

- **Le déplacement du terrain de foot derrière le complexe sportif** avec la création d'un terrain d'entraînement synthétique avec éclairage, d'un terrain d'honneur enherbé et la construction de nouveaux vestiaires. C'est également fait et c'est une réussite pour les sportifs, les écoles et le collège qui les fréquentent assidûment.

- **La construction d'une zone commerciale** comprenant 3 bâtiments en lieu et place des courts de tennis. C'est fait avec l'occupation de la dernière cellule commerciale en février 2023. C'est une réussite comme nous le rappellent les habitants et les commerçants.

- **La création d'une nouvelle zone d'urbanisation communale de 9ha** comprenant :
 - 58 parcelles à vendre par la commune (lots individuels),
 - la vente de 6 parcelles d'une surface d'un 1 ha à PLURIAL NOVILIA pour la construction de:
 - 47 logements locatifs dont 9 pavillons pour seniors,
 - 7 maisons pour les primo-accédants
 - 18 appartements en accession à la propriété.**Soit 130 logements.**

Les recettes engendrées par ce projet permettront de financer la rénovation thermique du groupe scolaire, la construction du pôle périscolaire, la rénovation et l'extension de la salle multi activités

Pour mémoire, ce projet a été initié dès 2017, avec une pré-étude d'urbanisation validée par la précédente mandature, et finalisée en 2021. En avril 2022, nous avons déposé les 2 permis d'aménager qui ont nécessité 5 mois d'instruction.

Après consultations et validations par les différentes directions du Grand Reims et les services de l'Etat, les 2 arrêtés ont été proposés à ma signature le 13 octobre 2022.

Un recours en annulation a été déposé devant le tribunal administratif par l'association Gueux Environnement, le 13 décembre

2022, évoquant des vices de forme et de procédure qui remettaient en question les validations prononcées par les services du Grand Reims pour l'urbanisme, l'eau et l'assainissement, par la Préfète de Région pour l'étude environnementale, et par la DDT pour la loi sur l'eau.

Ce recours remettait également en cause ma délégation de signature votée par le Conseil municipal et validée par le contrôle de légalité de la Préfecture mais également la qualité, le professionnalisme et la probité de notre secrétariat de Mairie.

Je vous présente les différentes diapositives correspondant à l'emplacement du Moulin à vent, avec le plan de servitudes présentant les zones délimitées du site du monument historique inscrit, le périmètre de protection de la zone de captage d'eau et les zones de vulnérabilité d'aire d'alimentation du captage en eau. Cette carte de vulnérabilité de la nappe est avant tout **un outil d'aide à l'animation destiné à sensibiliser les agriculteurs et les viticulteurs**. Ce n'est pas un document réglementaire.

Cette association n'avait pas engagé de référé de suspension qui aurait eu pour conséquence de stopper le projet. Le recours qu'elle a introduit devant le TA n'étant pas suspensif, la commune a pu en toute légalité continuer les travaux d'aménagement

Le 28 septembre dernier les 2 parties ont été convoquées à l'audience du tribunal administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Seule nous, Commune, étions présents pour défendre nos intérêts, accompagnée de notre avocate.

Le 12 Octobre dernier le tribunal administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE a conclu au rejet des requêtes de Gueux Environnement

pour irrecevabilité et l'a condamnée à verser à la commune 2.000€ en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

En octobre dernier, la Commune a déposé un permis modificatif pour le Nord et le Sud.

Les adaptations portent sur les points suivants :

- La hauteur maximale des constructions ramenée aux règles du PLU **c'est-à-dire 10 m au faitage et 8 mètres à l'acrotère pour les toits en terrasse pour tous les macro lots**
- Le positionnement des accès aux parcelles,
- Les surfaces planchers détaillées à la parcelle.

Le 6 décembre 2023 cette association a fait appel de cette décision auprès de la cour administrative d'appel de Nancy. Cette décision d'appel a été décidée par assemblée générale extraordinaire de GUEUX ENVIRONNEMENT le 8 novembre 2023, laquelle était composée de 18 personnes dont seulement 6 étaient présentes et dont certaines ne résident pas à Gueux. Le 18 décembre, l'association a demandé une médiation.

Quelles sont les conséquences de cet appel pour la commune ?

❖ En matière de recettes :

- Le retard des ventes des parcelles alors que nous avons déjà une trentaine de demandes, représente **un manque à gagner de 5 M€**

(pour information, certaines personnes ont vendu leur maison pour acquérir une parcelle).

Je vous rappelle que dans la programmation initiale les parcelles devaient être vendues dès l'automne 2023.

L'opérateur PLURIAL NOVILIA quant à lui, devait nous acheter fin 2023 les 6 parcelles pour les macro-lots pour un **montant de 2,2 M€**.

La conséquence est un **manque total de 7,2 M€** de recettes pour la Commune.

❖ **En matière de dépenses :**

Nous avons eu l'obligation de réaliser des fouilles archéologiques préventives pour un montant de 960.000€ avant urbanisation.

Nous avons dépensé 4 M€ pour les travaux de viabilisation programmés en octobre 2022 (bien avant la date du recours) avec les entreprises retenues au marché. Si nous n'avions pas tenu ces engagements, nous aurions dû payer des indemnités aux entreprises retenues dans le marché.

N'ayant aucune recette nous avons donc été obligés de prendre un prêt relais de 1.700.000€ qui entraîne des intérêts mensuels de 7.000€, soit actuellement une dépense annuelle cumulée d'environ 100.000€ sans compter les frais d'avocat de l'ordre de 6.000€ à ce jour, qui pénalisent la trésorerie de la commune.

Ce retard impacte les projets liés aux recettes du lotissement à savoir :

- La rénovation du groupe scolaire (agencement et thermique),
- La construction d'un pôle périscolaire pour l'accueil de 220 enfants et la cantine,

- La rénovation thermique et l'extension de la salle multi activités
- La mise en œuvre de la vidéo surveillance dans les entrées du village

Par ailleurs, nous risquons de **perdre** les aides financières attachées à ces projets, à savoir :

- **750.000 €** d'aides de l'Etat allouées dans le cadre du plan de relance, pour les travaux du groupe scolaire,
- **300.000 €** de subventions de la CAF, pour la construction du pôle périscolaire,
- **84.000 €** du fond de concours alloué par le Grand Reims, pour la réhabilitation de la salle multi-activités,

Soit un total de 1.134.000 €.

Pour conclure ce chapitre, nous sommes dépendants du calendrier juridique, de la Cour Administrative d'Appel de Nancy (délai de 12 à 24 mois).

Cependant, la commune terminera les travaux paysagers autour du lotissement du Moulin à Vent afin de retrouver une entrée de Commune agréable.

- ❖ **Avenue de Reims** : réalisation des 3 accès aux parcelles pour assurer la continuité du trottoir,
- ❖ **Triangle du calvaire** : aménagement de la sente et nouvelles plantations pour densifier les végétaux,
- ❖ **Rue du Moutier** : reprise en partie de la couche de roulement avec la construction d'un plateau surélevé au niveau de l'intersection

avec l'Avenue de Reims et construction de la sente avec les aménagements paysagers le long des noues.

❖ **Création de nouveaux parkings** pour le futur cabinet dentaire et la pharmacie, un terrain de 930 m² a été vendu ce mois à la SCI du soleil pour le compte de M. et Mme MILLET, pharmaciens actuels de Gueux, pour la construction d'un nouveau bâtiment en vue de transférer la pharmacie de la rue du château.

❖ **Sente autour du lotissement Zone sud** : Aménagement paysager.

❖ **Rue du fond du moulin** : Travaux de couche de roulement avec zone de parking.

❖ **Ces travaux sont évalués à 800.000 €** et dès la fin de ces travaux, le lotissement sera clos pour éviter toute occupation illégale jusqu'à clôture de la procédure.

Tous les autres projets sont gelés et cette situation va à l'encontre de la politique environnementale de la commune qui portait sur les points suivants, rappelons-le :

- La rénovation thermique de tous ces bâtiments anciens par la mise en œuvre d'isolation par l'extérieur
- Le remplacement de toutes ces chaudières gaz par de la géothermie,
- La mise en œuvre de panneaux photovoltaïques permettant une réduction de 50% de sa consommation générale

Cette vision de modernisation diminuera les dépenses de fonctionnement L'accroissement de la population générera de nouvelles recettes par les impôts fonciers.

Tous ces projets permettront à terme de maîtriser nos dépenses et d'éviter une augmentation des impôts et nous espérons pouvoir les mettre en œuvre.

Concernant maintenant les dépenses de fonctionnement de la Commune en 2023, comme toutes les collectivités et vous-mêmes, nous avons été fortement impactés par la hausse du gaz, de l'électricité et des augmentations de salaires décidées par l'Etat. A ce stade, ces dépenses sont supérieures de plus de 239.000 € par rapport aux prévisions budgétaires. Heureusement que la Commune disposait d'un excédent de fonctionnement malgré une diminution, chaque année, de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF - recettes provenant de l'état) de l'ordre de 72% depuis 2014 passant de 235.000 € à 66.000 €. Nous devons être extrêmement vigilants sur l'équilibre budgétaire de la Commune.

Pour conclure, j'aimerais saluer l'arrivée de Vickie SEVIN nouvelle secrétaire générale et son adjointe Emmanuelle MORIN qui ont su s'intégrer très vite à l'équipe administrative, travailler avec les élus et s'imprégner rapidement des affaires communales. Saluons également le retour de Célia MESSINE aux côtés de Magalie CANIAUX, qui ont le plaisir de vous accueillir lorsque vous venez à la Mairie.

L'effectif administratif est resté constant avec 4 personnes.

L'équipe technique est quant à elle, composé de 5 personnes très actives pour rendre notre cadre de vie agréable. Ils viennent de planter une centaine d'arbres et autant d'arbustes. Elle est composée de Jonathan COTTEREAUX, Cécilien DROUET, Quentin BOULIGNY, Danielo SENATOROV, Ludmila SUDAREVA.

J'aimerais aussi saluer toute l'équipe de la Caisse des Ecoles qui effectue un formidable travail au service des enfants, encadré par Cédric DROUET.

Je termine en remerciant **tous les élus de notre Commune, sans oublier leurs familles** qui subissent les nombreuses absences pour réunions, **les agents administratifs et techniques, la responsable de la médiathèque** pour la qualité de son travail et des animations mises en place, **les membres du CCAS, tous les bénévoles de la commune et les associations, le corps des Sapeurs-pompiers, les gendarmes, les musiciens d'intermezzo et sa Présidente Mme PONCELET et son Directeur M. Arnaud COCHENET,**

Un grand merci à **mon épouse** pour sa patience pour accepter les longues journées et soirées d'absences.

Nous allons vous présenter les membres du Conseil Municipal Jeunes avant de laisser François Mourra et Laure Miller le soin de conclure et de partager le verre de l'amitié pour cette nouvelle année.

Encore belle année à tous !